

PRÉSENTÉE EN LIGNE

GUIDE SIMPLIFIÉ SUR LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT POUR FRAIS DE SOINS DENTAIRES À : **CANADA VIE**

ENVOYÉE PAR LA POSTE

Étape 1 soumettre une demande en ligne

Ouvrez une session dans votre compte des Services aux membres du RSDFP en [cliquant ici](#).



Étape 2

Présenter une demande de règlement

Sélectionnez « Présenter une demande de règlement ».

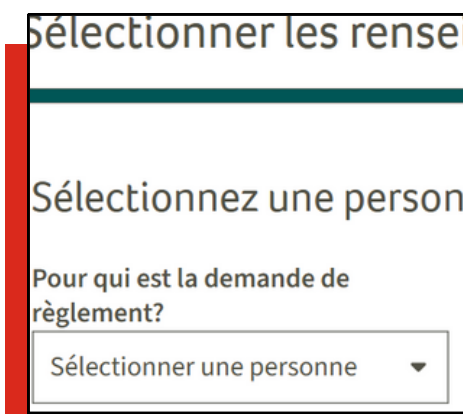
Étape 3

Sélectionnez « Commencer la demande de règlement ».



Étape 4

Choisissez la personne visée par la demande de règlement, puis sélectionnez Continuer.



Étape 5

Sélectionnez « Extérieur du pays », puis Continuer et suivez les étapes indiquées.



Étape 6

Téléchargez [le formulaire](#) « demande de règlement pour frais de soins dentaires engagés à l'extérieur du Canada ».

Dans la section « Ajoutez le formulaire de demande de règlement » : téléchargez le formulaire complété et signé par le membre.

Dans la section « Ajoutez les reçus et les documents » : Documents justificatifs, factures, reçus et preuves de paiement.

Une fois que vous avez téléchargé tous vos documents, cliquez sur le bouton « Envoyer ». Plus besoin d'envoyer vos réclamations par courrier!



Étape 1 Présenter une demande de règlement par la poste

Imprimez, remplissez et signez le formulaire intitulé « Demandes de règlement pour frais de soins dentaires engagés à l'extérieur du Canada ». *Doit être signé par le MEMBRE.

[Cliquez ici](#) pour obtenir une copie du formulaire.



Étape 2 Joignez les reçus / factures à votre demande.

Inclure : TOUS les reçus et factures dentaires pertinents. Assurez-vous que la facture comporte le nom, l'adresse et les coordonnées du dentiste, ainsi que TOUS les actes réalisés, leurs détaillés et les frais associés.

Étape 3 Joignez les preuves de paiement à votre demande

Ajoutez la preuve de paiement, telle qu'un relevé bancaire ou de carte de crédit, pour démontrer que vous avez déjà réglé les services.

* Cela est **IMPORTANT** car, sans cette preuve de paiement, votre demande sera refusée.

- Si le paiement a été effectué dans une autre devise qu'en CAD, indiquez le taux de change appliqué sur votre relevé de carte de crédit afin d'être remboursé du montant équivalent (surtout s'il s'agit d'une dépense importante).

Étape 4 soumettez la réclamation par la poste

Assurez-vous d'avoir tous les documents pertinents et envoyez-les à :

Service des indemnités de Winnipeg
CP 6025 Succursale Main
Winnipeg, MB
R3C 3C7



CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES

- Le traitement d'une réclamation prend généralement un mois. Une fois fait, vous recevrez un virement automatique dans le compte bancaire de votre choix et Canada Vie vous enverra les détails du remboursement par courrier.
- Dans la mesure du possible, faites rédiger vos factures/reçus en anglais ou en français, pour simplifier le traitement de votre demande.
- Faites une photocopie/numérisation de votre demande soumise (tous les documents originaux) avant de l'envoyer par la poste et la conserver dans vos dossiers.
- Avant toute procédure, il est possible d'envoyer une estimation pour confirmer la couverture en téléphonant au service client.
- Contactez Canada Vie :
 - Par téléphone à l'extérieur du Canada: 1-855-415-4414.
 - Par courriel : ouvrez une session sur le portail **Canada Vie Services aux membres du RSDFP**, puis cliquez sur le bouton «Pour nous joindre» pour clavarder avec un agent.

